

Revenu et mobilité des immigrants, 2015

Diffusé à 8 h 30, heure de l'Est dans *Le Quotidien*, le lundi 27 novembre 2017

Le salaire médian d'entrée des immigrants déclarants admis en 2014 était de 24 000 \$ en 2015, soit le salaire le plus élevé jamais enregistré pour les immigrants admis depuis 1981. Le salaire médian d'entrée est mesuré un an après l'obtention du statut de résident permanent. Le salaire médian d'entrée de la cohorte de 2013 était de 22 000 \$, alors qu'il était de 18 400 \$ pour ceux admis en 2000.

Ces données proviennent de la Base de données longitudinales sur l'immigration, une source de données administratives qui permet d'assurer le suivi de cohortes immigrantes au fil du temps et pour différents programmes d'immigration, tels que les catégories de l'expérience canadienne, du regroupement familial et des réfugiés.

Les immigrants doivent relever différents défis lorsqu'ils sont admis au Canada, tels que la reconnaissance de leurs titres de compétences ou la capacité de parler l'une des langues officielles. Bien qu'il ait été en progression au cours des dernières années, le salaire médian des immigrants récents demeure inférieur à celui de la population canadienne. Chez la population née au Canada, le Recensement de 2016 estimait le salaire médian de 2015 à 36 000 \$, alors qu'il l'estimait à 35 000 \$ pour l'ensemble des immigrants.

Les demandeurs principaux de la catégorie d'admission de l'expérience canadienne touchent les salaires les plus élevés

Les immigrants ne doivent pas tous relever les mêmes défis après leur admission. La catégorie de l'expérience canadienne est un programme permettant aux immigrants d'obtenir la résidence permanente, et est réservée aux personnes ayant cumulé une expérience de travail qualifié au Canada. En 2015, les immigrants déclarants admis en 2014 comme demandeurs principaux dans la catégorie de l'expérience canadienne gagnaient le salaire médian le plus élevé parmi les groupes admis cette année-là, soit 53 000 \$. Cela est comparable aux cohortes précédentes depuis 2009, année où l'on trouve les premiers immigrants reçus dans la catégorie de l'expérience canadienne. En 2014, le nombre et la proportion d'immigrants de la catégorie de l'expérience canadienne avaient augmenté de manière importante. Par exemple, au sein de la cohorte de 2013, 3,1 % des déclarants (3 660 immigrants) touchant un salaire un an après leur admission provenaient de cette catégorie, alors que cette proportion était de 9,4 % (12 150 immigrants) pour la cohorte de 2014.

À titre comparatif, parmi d'autres catégories d'immigrants économiques de la cohorte de 2014, les candidats des provinces et des territoires ainsi que les travailleurs qualifiés touchaient des salaires médians de 37 000 \$ et de 26 000 \$, respectivement.

Les salaires augmentent en fonction du nombre d'années écoulées depuis l'admission au Canada

Bien que le salaire des immigrants soit inférieur à celui des personnes nées au Canada peu après leur admission pour la plupart des catégories d'immigration, il augmente en fonction du nombre d'années passées au pays. Le salaire médian des immigrants déclarants admis au Canada en 2005 était estimé à 17 600 \$ en 2006, un an après leur admission. Pour cette même cohorte, le salaire médian était passé à 25 000 \$ cinq ans après l'admission et à 32 000 \$ une décennie après l'admission.

Le nombre d'années au Canada mène à un accroissement des salaires des immigrants pour toutes les catégories d'admission. Par exemple, les membres de la cohorte de réfugiés parrainés par le gouvernement en 2005 touchaient un salaire médian de 7 800 \$ un an après leur admission, de 16 000 \$ cinq ans après leur admission, et de 21 000 \$ en 2015, une décennie ans après leur admission. Pour ce qui est des réfugiés parrainés par le secteur privé, leur salaire médian était de 19 900 \$ un an après leur admission, de 23 000 \$ cinq ans après leur admission, et de 27 000 \$ en 2015.



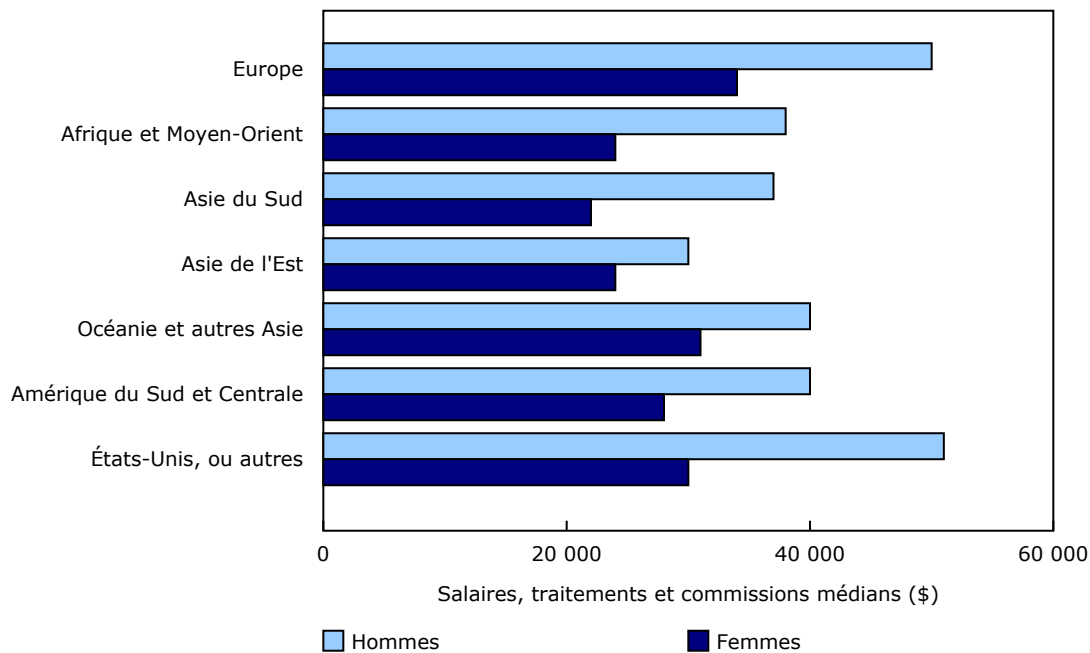
Les salaires des immigrants nés en Europe et aux États-Unis sont supérieurs à ceux des immigrants nés dans les autres régions

Même si le salaire des immigrants augmente en fonction du nombre d'année au pays, on note des différences dans les résultats économiques des membres d'une même cohorte d'immigrants. Les salaires des immigrants diffèrent selon un certain nombre de caractéristiques, telles que l'âge, le sexe et la région de naissance.

Pour la cohorte de 2005, le salaire médian des hommes immigrants déclarants nés en Europe était de 50 000 \$ en 2015, alors qu'il s'élevait à 51 000 \$ chez ceux nés aux États-Unis. Les hommes immigrants déclarants nés en Asie de l'Est gagnaient un salaire médian de 30 000 \$.

Les immigrantes touchaient des salaires plus faibles que ceux des hommes immigrants, même si les écarts entre les régions de naissance étaient moins grands. Par exemple, les immigrantes nées en Europe et admises en 2005 gagnaient un salaire médian de 34 000 \$ en 2015, alors que les immigrantes nées aux États-Unis touchaient un salaire médian de 30 000 \$ et celles nées en Asie de l'Est, un salaire médian de 24 000 \$. Ces différences pourraient être liées à plusieurs facteurs, notamment la capacité de parler l'une des langues officielles, l'éducation et la reconnaissance des titres de compétences étrangers sur le marché de l'emploi.

Graphique 1
Salaire médian selon la région de naissance et le sexe pour les immigrants déclarants admis en 2005, année d'imposition 2015



Source(s) : Base de données longitudinales sur l'immigration, 2015.

Les salaires des enfants immigrants admis entre 1980 à 1991 sont semblables à ceux des personnes nées au Canada

Beaucoup de personnes immigreront afin d'améliorer les conditions de vie de leurs enfants. Les immigrants qui arrivent au Canada alors qu'ils sont enfants obtiennent des résultats semblables sur le marché de l'emploi que les personnes nées au Canada. Cette situation est peut-être attribuable au fait que leur scolarité (en partie ou en totalité) est faite au Canada et que la maîtrise de l'une des langues officielles n'est probablement pas une barrière.

Les immigrants admis avant l'âge de 20 ans et arrivés au Canada entre 1980 et 1991 touchaient un salaire médian de 49 000 \$ en 2015, selon les données de la Base de données longitudinales sur l'immigration (il est à noter que ces immigrants étaient âgés de 24 à 54 ans en 2015). Selon les données du Recensement de 2016, le salaire médian des personnes âgées de 25 à 54 ans nées au Canada était de 48 000 \$ en 2015.

Si l'on tient compte de la catégorie d'admission, les enfants immigrants ont des résultats économiques comparables aux personnes nées au Canada. Parmi ces immigrants admis au pays avant l'âge de 20 ans il y a plus de 25 ans, les réfugiés qui ont été parrainés par le gouvernement touchaient un salaire médian de 45 000 \$ en 2015 et ceux qui ont été parrainés par le secteur privé gagnaient un salaire médian de 46 000 \$.

Les immigrants issus du regroupement familial sont les plus susceptibles de demeurer dans leur province de destination

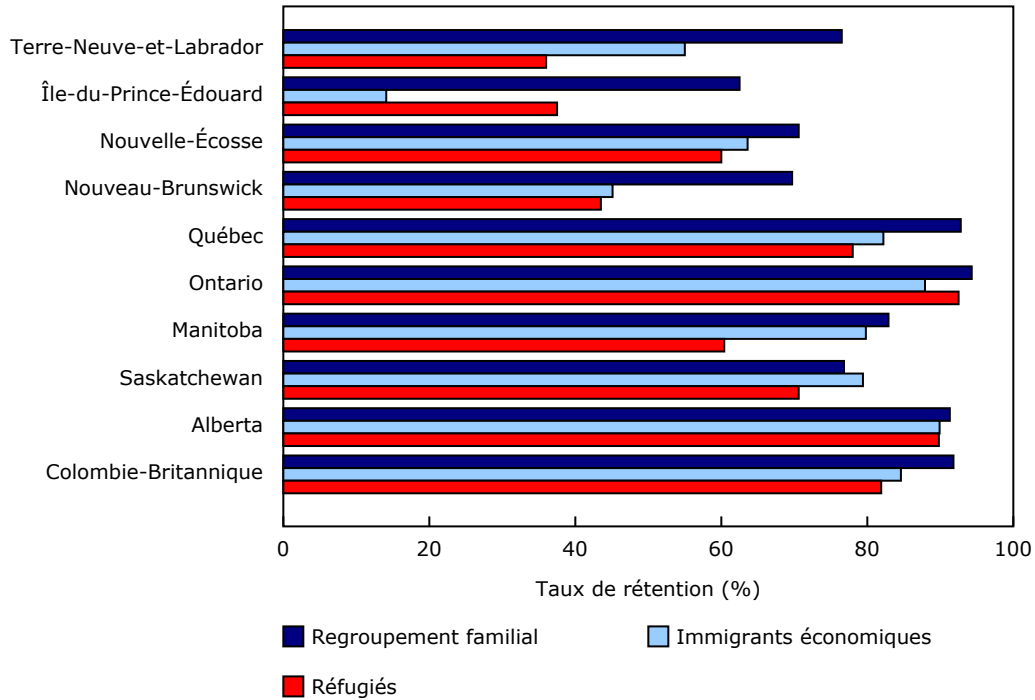
Les catégories d'admission reflètent des objectifs d'immigration distincts. À titre d'exemple, les immigrants issus du regroupement familial viennent pour se rapprocher de leurs proches, alors que les immigrants économiques sont sélectionnés pour leur capacité à s'intégrer au marché de l'emploi. Les raisons pour lesquelles les personnes immigreront au Canada peuvent avoir une incidence sur la propension à demeurer dans leur province d'admission au fil du temps.

Dans l'ensemble, en 2015, 86 % des immigrants déclarants admis en 2010 ont produit une déclaration de revenus dans leur province d'admission. Les proportions étaient les plus élevées en Alberta (90 %) et en Ontario (91 %).

Les immigrants issus du regroupement familial étaient les plus susceptibles de rester dans leur province de destination cinq ans après leur arrivée. Par exemple, 93 % des immigrants ayant le Québec comme province de destination et ayant été admis dans l'une des catégories de regroupement familial résidaient au Québec cinq ans après leur admission, comparativement à 78 % des réfugiés et à 82 % des immigrants économiques.

Graphique 2

Taux de rétention des immigrants déclarants admis en 2010 cinq ans après l'admission par catégorie d'immigration et province de destination



Source(s) : Base de données longitudinales sur l'immigration, 2015.

Note aux lecteurs

La Base de données longitudinales sur l'immigration combine des fichiers couplés de données administratives sur l'immigration et de données d'impôt. Elle fournit des renseignements détaillés et fiables sur la situation socioéconomique des immigrants après leur admission, notamment le revenu d'emploi et la mobilité. Elle relie les résultats à court et à long terme aux caractéristiques à l'admission, telles que la catégorie d'admission de l'immigrant, son pays d'origine et sa connaissance des langues officielles. La base de données fournit également des renseignements sur l'expérience canadienne préalable à l'admission.

La base de données lie un fichier administratif sur les immigrants reçus au Fichier sur la famille T1 au moyen de techniques d'appariement exact pour le couplage d'enregistrements. Le taux de couplage global est d'environ 97 %. La population est composée des immigrants admis entre 1980 et 2015 et ayant produit une déclaration de revenus au moins une fois entre 1982 et 2015.

La présente analyse du revenu se base sur des valeurs médianes des salaires, traitements et commissions (pour la population ayant un rapporté des revenus provenant de salaires, traitements et commissions). La médiane est le point central entre la moitié des immigrants déclarants au revenu plus élevé et l'autre moitié au revenu plus faible. Le revenu moyen et d'autres types de revenus (revenu d'un emploi autonome, revenu de placements, prestations d'assurance-emploi et prestations d'aide sociale) sont fournis dans CANSIM. Toutes les estimations du revenu sont exprimées en dollars constants de 2015 afin de tenir compte de l'inflation et de permettre des comparaisons au fil du temps, en termes réels.

Le **taux de rétention** dans cette analyse fait référence à la proportion de déclarants qui sont demeurés dans leur province de destination cinq ans après leur admission.

La source des données provenant du Recensement de la population de 2016 est le produit numéro [98-400-X2016205](#) au catalogue de Statistique Canada.

Toutes les proportions incluses dans cette analyse sont basées sur les chiffres arrondis disponibles dans les tableaux CANSIM.

Les tableaux CANSIM à l'échelon provincial seront diffusés en janvier 2018.

Les **immigrants déclarants** sont les immigrants qui ont rempli une déclaration de revenus pour une année d'imposition donnée.

La **province d'admission** est la province de destination initiale.

Les **catégories des réfugiés** comprennent les immigrants qui ont reçu le statut de résident permanent en raison d'une crainte fondée de retourner dans leur pays d'origine. Les catégories comprennent les réfugiés pris en charge par le gouvernement, réfugiés parrainés par le secteur privé, réfugiés admis au Canada, et les personnes à la charge des réfugiés.

Les **catégories d'admission des immigrants économiques** comprennent les immigrants qui ont été sélectionnés pour leur capacité à contribuer à l'économie canadienne grâce à leur capacité à répondre aux besoins en matière de main-d'œuvre, à posséder et gérer ou à mettre sur pied une entreprise, à investir une somme importante, à créer leur propre emploi ou à répondre à des besoins provinciaux ou territoriaux précis en matière de main-d'œuvre.

La **catégorie de l'expérience canadienne** comprend les immigrants qui ont été sélectionnés par le gouvernement fédéral et qui ont reçu le statut de résident permanent en raison de leur expérience de travail canadienne.

La **catégorie des candidats des provinces et des territoires** comprend les immigrants qui ont été nommés par une province ou un territoire pour leur capacité à contribuer à l'économie locale en répondant à des besoins précis en matière de main-d'œuvre et de développement économique.

La **catégorie du regroupement familial** comprend tout membre de la famille parrainé par un citoyen canadien ou un résident permanent pour venir au Canada.

Pour obtenir une description plus détaillée des catégories d'admission d'immigrant, consultez la page [Centre d'aide](#) du site Web d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada.

Les **régions de naissance** sont dérivées à partir de la classification type des pays et des zones d'intérêt (CTPZI) 2016 qui est basée sur la norme internationale des codes de pays ISO 3166-1:2013.

L'**Asie de l'Est** comprend la Chine, Hong Kong, la Corée du Sud, Taiwan, le Japon, Macao, la Mongolie et la Corée du Nord.

Pour obtenir une liste complète des pays et des zones d'intérêt compris dans les différentes régions de naissance, veuillez vous reporter au dictionnaire de la Base de données longitudinales sur l'immigration, disponible sur demande.

Les **personnes nées au Canada** désignent, dans cet article, les personnes qui sont des citoyens canadiens de naissance.

Données offertes dans CANSIM : tableaux [054-0001](#) à [054-0003](#) et [054-0018](#).

Définitions, source de données et méthodes : numéro d'enquête [5057](#).

La Base de données longitudinales sur l'immigration de 2015 est maintenant disponible sur demande.

Pour obtenir plus de renseignements, communiquez avec nous au **514-283-8300** ou composez sans frais le **1-800-263-1136** (STATCAN.infostats-infostats.STATCAN@canada.ca).

Pour en savoir davantage sur les concepts, les méthodes et la qualité des données, communiquez avec le service à la clientèle de la Division de la statistique sociale et autochtone (statcan.sasdclientservices-dsseaserviceaclientele.statcan@canada.ca).